

concert avec d'autres pays pacifiques, dissuader, autant que possible, toute tentative d'agression.

J'ai l'impression, honorables sénateurs, que j'ai assez abusé de votre générosité et de votre temps. En terminant, qu'il me soit permis de dire que de nombreuses autres questions pourraient être étudiées et que nous aurons une foule d'occasions pour les débattre au cours de la session, quand le Sénat sera saisi de mesures législatives. Je termine sur le même ton qu'au début. Autrement dit, je tiens à vous remercier de nouveau de la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté cet après-midi ainsi que de la courtoisie et de la gentillesse que vous m'avez témoignées, depuis que je suis devenu membre du Sénat il y a quelques jours.

(Texte)

L'honorable L.-P. Beaubien: Honorables sénateurs, en appuyant la motion, tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, je tiens à remercier le chef du Gouvernement du grand honneur qu'il m'a fait.

Le discours du trône comporte des allusions à plusieurs sujets de la plus haute importance au peuple canadien, et je tiens à féliciter le Gouvernement du courage et de l'énergie dont il fait preuve en attaquant ces problèmes qui confrontent notre pays.

L'un des plus urgents, sans aucun doute, est le problème du contrôle étranger de plusieurs de nos unions ouvrières. Je suis convaincu, mes distingués collègues, que chacun de vous a dû ressentir, à l'occasion, une certaine inquiétude à la pensée qu'un simple caprice de la part d'un chef de syndicat américain pourrait projeter notre pays dans le chaos complet, par suite de grèves paralysantes. J'ai le plus profond respect pour la masse des ouvriers canadiens qui, loyaux, intelligents et dévoués, se sont recouverts de gloire pendant la dernière guerre mondiale en accomplissant des tâches héroïques. Ce sont là des choses qui ne devraient jamais s'oublier. Je suis aussi très conscient que par leurs efforts collectifs ils ont réussi à améliorer le niveau de la vie de notre peuple, favorisant ainsi le progrès du pays tout entier.

Cependant, j'espère qu'il sera possible de rendre les syndicats ouvriers canadiens légalement maître chez eux, et libres de toute domination étrangère. De plus, je crois que tout membre ordinaire d'une union devrait avoir le droit légal, de recevoir un état annuel vérifié des recettes et déboursés de l'union dont il est membre, et que tous les officiers d'un syndicat ouvrier ne devraient être élus que par scrutin secret sous la surveillance du gouvernement.

(Traduction)

Honorables sénateurs, j'aimerais dire un mot d'un autre sujet dont fait mention le discours du trône, savoir l'impôt sur les sociétés. Le taux de cet impôt a monté en flèche depuis le début de la seconde guerre mondiale. A l'époque, il était d'environ 12 p. 100; aujourd'hui, il s'établit à 50 p. 100, ce qui veut dire qu'il n'est pas très inférieur au sommet atteint au cours des hostilités. Les sociétés sont peu habituées aux impôts élevés en des temps que j'aimerais qualifier de normaux. Avant la guerre, l'impôt était trop bas pour exercer une influence véritable sur les affaires. Longtemps après la guerre, les denrées étaient tellement rares qu'on se souciait peu des prix. Les conditions sont changées depuis quelque temps. Ainsi, l'Allemagne vaincue, dévastée, divisée et en faillite, a, en rétablissant son économie, accompli une œuvre qui dépasse l'imagination; aujourd'hui, elle est plus prospère que jamais et elle constitue une concurrente formidable sur les marchés mondiaux.

L'Angleterre, dont les épreuves ont été longues, pénibles et tristes pendant les hostilités, dont la population a été accablée d'impôts, de restrictions sur les déplacements et qui a dû subir le rationnement des denrées alimentaires, a eu le double malheur de tomber sous le joug d'un gouvernement travailliste qui a ruiné ses industries et son trésor. Se souvenant de cette triste expérience, les électeurs ont depuis réélu un gouvernement conservateur qui a fait du Royaume-Uni une des nations les plus prospères au monde, de nos jours.

De toutes les grandes nations commerçantes du monde, le Canada a de beaucoup la plus petite population. Nous importons et exportons beaucoup plus par personne que tout autre pays au monde. On a raison de dire que notre prospérité, notre vie économique même, peut-être, dépendent de notre commerce d'exportation.

L'Angleterre, qui doit importer toutes ses matières premières et exporter des produits finis afin de payer ses achats, est à peu près dans la même position que nous. Par conséquent, nos deux pays sont vivement intéressés à maintenir les frais de production aussi bas que possible.

Les honorables sénateurs seraient peut-être intéressés de jeter un coup d'œil avec moi sur les méthodes utilisées respectivement au Canada, aux États-Unis et en Angleterre, pour imposer les sociétés. L'impôt sur les sociétés est à peu près le même au Canada qu'aux États-Unis, savoir environ 50 p. 100 des bénéfices des sociétés dans les deux cas. Les dividendes que les sociétés versent à leurs actionnaires à même les 50 p. 100 des bénéfices qui restent, sont imposés une seconde